

**ARRETE PORTANT AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT  
ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

**DE Monsieur Sébastien JOUANJAN, Adjoint administratif  
titulaire**

La Présidente en exercice de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée GECT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratif

**Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative  
Paritaire en séance du 18 décembre 2019**

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2019

<b>Classement /Nom et prénom</b>	<b>Situation actuelle Grade – échelon</b>	<b>Promouvable à la date du</b>
1- <b>Sébastien JOUANJAN</b>	Adjoint administratif échelon 6	19/12/2019
2-.....	.....	.....
3-.....	.....	.....

**Article 2 :**

Le Directeur Général par délégation est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion
- Comptable de la Collectivité.

Fait à Perpignan, le 19 décembre 2019

**Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur général,**

  
**Xavier Bernard-Sans**

EJROREGION PYRENEES-MEDITERRANEE  
CENTRE DE GESTION  
35 Boulevard de la République  
66000 PERPIGNAN  
SIRET 130 007 511 00038

Le Président en exercice,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 19/12/19. Signature de l'agent :

